ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DE L'ESS

DEVENIR UNE SCESS ET/OU OBTENIR L'AGRÉMENT ESUS

LA SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (SCESS)	L'AGRÉMENT ESUS (ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITÉ SOCIALE)
La loi relative à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) du 31 juillet 2014 a créé la Société commerciale de l'économie sociale et solidaire (SCESS). Pour faire partie du champ de l'ESS, les sociétés commerciales doivent répondre à des critères précis afin d'être reconnue par le Greffe du Tribunal de Commerce et obtenir la mention « Entreprise de l'économie sociale et solidaire » sur leur Kbis.	Les entreprises de l'ESS (quels que soit leur statut: associatif, coopératif, SCESS...), peuvent demander l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) afin de valoriser encore davantage leur impact sociétal et avoir accès à des financements privés, notamment ceux issus de la finance solidaire.

LA CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE PACA

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRESS PACA) assure, à l'échelle régionale, la représentation, la promotion et le développement des entreprises de l'ESS. Elle est reconnue par l'article 6 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.
Pour déployer cette offre, la CRESS PACA mobilise, selon la nature du besoin, l'expertise de la CRESS Pays de la Loire, de la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes et de la CRESS Occitanie. La CRESS PACA assure dans tous les cas l'information, l'orientation, la qualification de la demande, la contractualisation, la facturation et le suivi administratif.

EN PARTENARIAT AVEC

cress Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire des Pays de la Loire

cress Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Auvergne-Rhône-Alpes

cress Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Occitanie

Deux démarches distinctes, avec des temps d'information dédiés et des accompagnements individualisés.

Chambre Régionale des entreprises de l'économie sociale et solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur

WEBINAIRES D'INFORMATION SCESS & ESUS

Des webinaires gratuits d'accueil, d'information et d'orientation permettent de comprendre les critères, les obligations et les étapes de chaque démarche avant de solliciter, si nécessaire, un accompagnement individuel.

WEBINAIRE « SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'ESS »

Pour les porteurs de projet et sociétés commerciales qui souhaitent comprendre les conditions d'entrée dans le champ de l'ESS.

AU PROGRAMME

- Les critères et conditions nécessaires pour devenir une société commerciale de l'ESS.
- Les avantages et obligations liés à cette qualité.
- Les principales étapes de la démarche et les points de vigilance statutaires.
- Les solutions d'accompagnement mobilisables à l'issue du webinaire.

FORMAT

Session collective en visioconférence – GRATUIT

Voir le webinaire SCESS – CRESS Occitanie

WEBINAIRE « AGRÉMENT ESUS »

Pour les entreprises de l'ESS qui souhaitent comprendre l'agrément ESUS, son intérêt, ses critères d'éligibilité et les démarches à engager.

AU PROGRAMME

- ESUS : qu'est-ce que c'est et à quoi sert l'agrément ?
- Comment apprécier l'utilité sociale et l'éligibilité de son activité ?
- Quelles sont les étapes et les démarches pour obtenir l'agrément ?
- Quels acteurs peuvent orienter ou accompagner une demande d'agrément ESUS ?

FORMAT

Session collective en visioconférence – GRATUIT

Webinaire ESUS – CRESS Occitanie

Webinaire ESUS Info – CRESS Auvergne-Rhône-Alpes

À retenir

Le webinaire est un premier niveau d'information et d'orientation. Il ne remplace pas l'analyse individualisée d'un projet de statuts ou d'un dossier ESUS lorsque celle-ci est nécessaire.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

DEVENIR SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'ESS (SCESS)

Deux accompagnements sont proposés selon votre situation :
création d'une société commerciale de l'ESS ou transformation d'une société commerciale existante.

RENDRE MES STATUTS COMPATIBLES — CRÉATION

Pour les porteurs de projet créant une société commerciale souhaitant intégrer le champ de l'ESS.

OBJECTIF

Sécuriser le projet de statuts au regard des exigences applicables aux sociétés commerciales de l'ESS.

L'ACCOMPAGNEMENT COMPREND

- Analyse du projet de statuts.
- Identification des mentions nécessaires.
- Appui sur l'utilité sociale et sa traduction dans le projet.
- Points de vigilance sur la gouvernance et les principes de gestion.
- Préconisations et relecture, jusqu'à 3 allers-retours.

LIVRABLE

Analyse du projet de statuts et recommandations de mise en conformité.

400 €
-50 € pour les futurs adhérents

RENDRE MES STATUTS COMPATIBLES TRANSFORMATION

Pour les sociétés commerciales existantes souhaitant intégrer le champ de l'ESS.

OBJECTIF

Identifier et sécuriser les modifications à apporter aux statuts et au fonctionnement de la société.

L'ACCOMPAGNEMENT COMPREND

- Analyse détaillée des statuts existants.
- Identification des clauses à modifier.
- Appui sur l'utilité sociale, la gouvernance et les principes de gestion.
- Préconisations de mise en conformité.
- Relecture, jusqu'à 3 allers-retours.

LIVRABLE

Analyse détaillée des statuts et recommandations de mise en conformité.

650 €
-50 € pour les futurs adhérents

À noter

la CRESS accompagne sur les mentions et critères relevant de l'ESS. Elle ne rédige pas l'intégralité des statuts et ne réalise pas les formalités d'enregistrement auprès du Greffe du Tribunal de Commerce.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

OBTENIR OU RENOUVELER L'AGRÉMENT ESUS

L'accompagnement ESUS s'adresse aux structures relevant déjà du champ de l'ESS. Il vise à analyser les critères, consolider les éléments démontrant l'utilité sociale et préparer le dossier avant son dépôt.

PREMIÈRE DEMANDE ET RENOUVELLEMENT AGRÉMENT ESUS	TARIFS
Pour les structures de l'ESS souhaitant déposer une première demande d'agrément ESUS. **OBJECTIF** Préparer un dossier structuré, argumenté et complet au regard des critères ESUS. **L'ACCOMPAGNEMENT COMPREND** • Rendez-vous de cadrage et vérification des critères. • Analyse du dossier et des pièces nécessaires. • Appui à la démonstration de l'utilité sociale. • Points de vigilance statutaires et économiques. • Relecture commentée et jusqu'à 3 allers-retours. **LIVRABLE** Dossier finalisé et prêt à être déposé par la structure.	**PRODUITS D'EXPLOITATION** < 100 000€ — **450€** 100 000€ à 250 000€ — **550€** 250 000€ à 500 000€ — **650€** > 500 000€ — **750€** **-50 €** **pour les adhérents**

MODALITÉS PRATIQUES

- Principalement Accompagnement à distance, en visioconférence ou par téléphone.
- Calendrier précisé au démarrage.
- Transmission des documents en amont des temps d'analyse.
- La structure reste responsable du dépôt administratif de son dossier.
- L'accompagnement ne garantit pas l'obtention de l'agrément.
- La décision finale relève de l'autorité administrative compétente.